

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 32 / 12

OBJET: Résorption du bidonville de Camp Jacquot.  
Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Urbain.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'acquisition des terrains du bidonville des ruelles Marcadet et Camp Jacquot, conduite par le Département dans le cadre des réserves foncières pour l'habitat très social, est en voie d'achèvement, et les services municipaux, en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement, ont étudié la possibilité d'engager sur ces terrains une opération exemplaire de résorption d'habitat insalubre.

Cette opération consisterait à édifier, à l'emplacement du bidonville actuel dont les occupants pourraient être temporairement relogés sur un terrain de la SIDR situé rue d'Alsace, un ensemble comportant 30 logements très sociaux (individuels en bandes), 80 logements sociaux-urbains (collectifs), des bureaux et commerces d'une surface hors-œuvre de 500m<sup>2</sup> et divers équipements publics d'accompagnement socio-culturel dont une salle polyvalente.

Le bilan prévisionnel de l'opération, qui s'étalerait sur deux ans environ (1982-83), s'établit comme suit:

.../...

## RESORPTION DU BIDONVILLE DE CAMP JACQUOT A SAINT-DENIS

BILAN FINANCIER AU 09.12.81

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
<u>I - ACQUISITIONS FONCIERES</u>		<u>II - LOGEMENTS</u>	
. Acquisitions	1 889 302	. 30 LTS à 38 000	1 140 000
. Démolition	105 400	. 80 LSU à 38 000	3 040 000
. Frais de notaire, géomètres	160 000		
. SEDRE	130 650		
	<u>2 285 352</u>		
<u>II - VOIRIE ET ASSAINISSEMENT</u>		<u>II - COMMERCES-BUREAUX</u>	
. Travaux	2 250 000	. 500 m <sup>2</sup> à 600 F/m <sup>2</sup>	300 000
. Honoraires B.E.T	225 000		
. Révisions de prix	341 550		
	<u>2 816 550</u>		
<u>III - ETUDES DIVERSES</u>		<u>III - EQUIPEMENTS PUBLICS</u>	
. (enquêtes, sondage, plans)	75 000	. 700 m <sup>2</sup> à 265 F/m <sup>2</sup>	185 500
<u>IV - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</u>		<u>IV - ESPACES VERTS PUBLICS</u>	
. Aide au relogement provisoire	316 700	. 1 300 m <sup>2</sup> à 265 F/m <sup>2</sup>	344 500
. Aide au loyer	946 200		
. Aide socio-éducative	230 000		
<u>V - FRAIS FINANCIERS</u>		<u>V - RETROCESSION VOIRIE A LA COMMUNE</u>	
6 %	310 600	. 850 m <sup>2</sup> à 265 F/m <sup>2</sup>	225 250
<u>VI - FRAIS GENERAUX</u>			
4,5 % + TVA	259 400		
<b>TOTAL</b>	<b>7 239 802</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 235 250</b>

Déficit 2 004 552 F

Le déficit prévisionnel pourrait être couvert par une subvention à solliciter du Fonds d'Aménagement Urbain au titre de la résorption de l'habitat insalubre.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et de bien vouloir le cas échéant, m'autoriser à solliciter du F.A.U, une subvention de 2 004 552 F couvrant le déficit prévisionnel de l'opération.

---

ADOpte A L'UNANIMITE

---